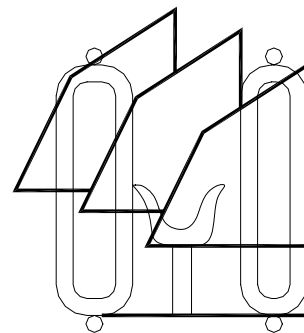


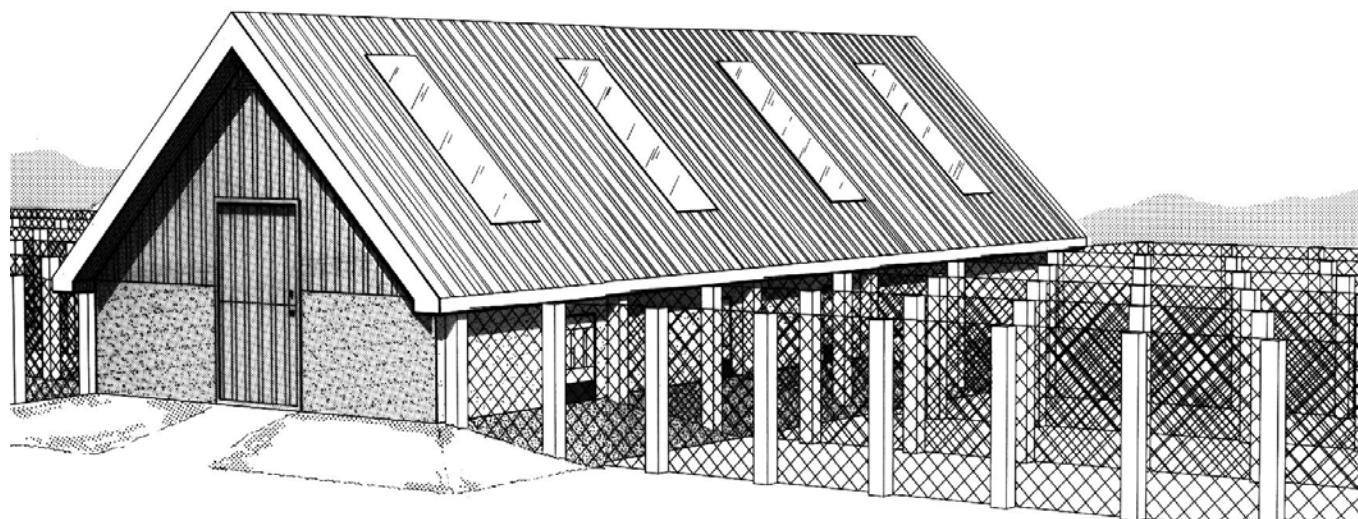
MATERNITÉ FROIDE POUR L'ÉLEVAGE DU SANGLIER



80200

1993-08

Ce feuillet de plan est publié par le **SERVICE DU GÉNIE** afin de décrire les particularités techniques relatives au plan qu'il accompagne; le cas échéant, le feuillet est lui-même un plan complet. Le but ultime de cette publication est de permettre une meilleure compréhension des concepts appliqués aux nombreuses activités du génie rural. Les plans et feuillets sont disponibles dans toutes les régions administratives du Ministère; les agriculteurs et agricultrices qui le désirent, peuvent en obtenir une copie auprès de l'ingénieur attitré.



Le **SERVICE DU GÉNIE** est une des 8 unités administratives de la Direction de la recherche et du développement (DRD) au MAPAQ. Son mandat est axé sur la recherche, le développement et le transfert technologique en constructions rurales, en machinisme agricole et en ingénierie du sol et de l'eau. Consulter votre ingénieur régional pour discuter de votre projet.

MATERNITÉ FROIDE POUR L'ÉLEVAGE DU SANGLIER

Gaétan Gingras, ingénieur et agronome

Collaborateur : Charles Jobin, technicien

Le plan montre une maternité pour les laies. Il consiste en dix cases de mise-bas situées de part et d'autre d'un couloir central servant à la surveillance et au suivi des mise-bas. Le couloir sert aussi à la sélection des sujets d'élevage.

Ce type de bâtiment n'est pas isolé. Il est construit sur dalle flottante. Il possède des puits de lumière sur chaque versant de la toiture. Les murs extérieurs ont une hauteur de 1200 mm et sont fabriqués en béton.

L'allée centrale peut aussi servir de corral, servant à la sélection des animaux.

STRUCTURE

Tout le béton de l'ouvrage doit répondre aux caractéristiques suivantes: 30 MPa à 28 jours, agrégats 0-20 mm, teneur en air de 5 à 8%.

Le mur est de 150 mm d'épaisseur, armé à l'horizontal de barres de 15 M. Des tiges d'ancrage à tous les 600 mm centre à centre retiennent le mur et la dalle.

La dalle du plancher de 150 mm d'épaisseur est armée d'un treillis métallique 152 x 152 mm MW 18.7 x MW 18.7, reposant sur un lit granulaire de 450 mm d'épaisseur, constitué de gravier 0-20 mm de diamètre et compacté par couche successive de 100-150 mm à 95% du proctor modifié.

TECHNIQUES DE CONSTRUCTION

a) Cases de mise bas

L'aménagement intérieur montre dix (10) cases de mise-bas ayant chacune un accès intérieur et extérieur. Chaque case possède son abreuvoir, sa trémie pour marcassins, placée à l'arrière d'une planche obstacle qui empêche la laie de s'y alimenter.

Chaque case de mise-bas possède un parc clôturé de 30 mètres par 2,5 mètres qui permet l'exercice, l'alimentation des laies, le sevrage de marcassins et la séparation des animaux par groupe d'âge.

b) Fondation

Les fondations flottantes du bâtiment simplifient et facilitent la préparation du terrain. S'il y a risque de

soulèvement du sol par le gel, les fondations devront être construites en considérant ces contraintes.

La roche de 150 à 300 mm de diamètre qui entoure le bâtiment assure le drainage de surface autour du bâtiment et protège les fondations du harcèlement des sangliers.

c) Toiture

Le toit est composé de solive 38 x 184 mm à tous les 1200 mm centre à centre. Elles sont recouvertes de carton fibre de type extérieur de 13 mm d'épaisseur, sur lequel sont fixées des lattes 38 x 64 mm espacées selon les spécifications du fabricant de tôle (généralement 400 mm). Une tôle d'acier émaillé ou galvanisé 0,34 mm (ca.28) est utilisée comme revêtement extérieur.

CLÔTURE ET BARRIÈRES

Les clôtures des parcs extérieurs ont une hauteur de 1,5 mètre et sont constituées d'une broche de type "FROST". La broche est fixée à des poteaux 150 x 150 x 2400 mm à tous les 1200 mm. La broche pénètre de 300 mm dans le sol. Sur le pourtour de ces mêmes parcs, on installe une broche électrique à 200 mm du sol afin d'éloigner et d'empêcher les sangliers de creuser sous la clôture.

Les animaux accèdent aux parcs extérieurs par des portes à bascule.

SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Compte tenu de la qualité exigée des travaux, des risques environnementaux liés aux possibles vices de construction pouvant entraîner des problèmes légaux et financiers, il est obligatoire qu'une surveillance de chantier soit faite par un ingénieur.

La surveillance des travaux consiste principalement à s'assurer que les plans, les devis de construction, les lois et normes en vigueur soient tous respectés. Elle sert aussi à effectuer les modifications aux plans selon les règles de l'art lorsque des obstacles imprévus surviennent.